

Démocratie en Tunisie

Acquis, défis et perspectives

Farah Hached

Conférence donnée le 22/02/2021 dans le cadre d'un cycle de webinars organisé par Casa Arabe et Stractegia sous le titre « El-chaab yourid »

Qu'attend-on d'une démocratie?

- ▶ Un Etat de droit (participation citoyenne à la vie de la Cité, sécurité et visibilité juridiques, garantie effective des droits et libertés octroyés)
- ▶ Des droits et des libertés politiques effectifs (droit de vote, liberté de se constituer en partis politiques, liberté d'association, de manifestation, d'expression, notamment à travers les médias)
- ▶ Une police et une justice assainies, au service de l'intérêt général
- ▶ La transparence concernant les actions et une redevabilité des acteurs politiques, y compris ceux du passé (ce qu'on appelle justice transitionnelle lorsqu'il s'agit du passé)
- ▶ La garantie des libertés individuelles et des droits socio-économiques

Acquis

- ▶ Une Constitution dans le cadre d'une Assemblée constituante élue avec un mode de scrutin proportionnel, donc plutôt représentative des électeurs au moment des élections
- ▶ Un régime politique semi-parlementaire, en réaction au présidentielisme de l'ancien régime
- ▶ Un début de processus de justice transitionnelle en vue de régler les comptes avec le passé et de tracer une feuille de route pour garantir la non-répétition des violations. Des procès sont en cours devant les chambres spécialisées (magistrats spécialement formés en la matière)
- ▶ Des lois libérales en matière de droits et libertés politiques: partis politiques, association, presse
- ▶ Une justice plus indépendante
- ▶ Des débats ouverts sur les questions des libertés individuelles
- ▶ Des syndicats puissants et incontournables dans le dialogue social

Défis

- ▶ Une régime politique à 2 têtes, voire même à 3 têtes: le problème vient-il de la Constitution ou du mode de scrutin?
- ▶ Une Constitution dont les dispositions n'ont pas été totalement mises en œuvre, notamment l'institution d'une Cour constitutionnelle
 - Impossibilité d'arbitrer la relation entre le président de la République et le Chef du gouvernement
 - Impossibilité de juger de l'inconstitutionnalité de lois déjà adoptées, comme par exemple les lois pénales
- ▶ Une justice transitionnelle bloquée par les différents pouvoirs politiques
 - Absence d'assainissement et de réformes effectives des secteurs de la sécurité et de la justice
 - Pas de politiques publiques claires concernant la justice transitionnelle et les garanties de non-répétition
- ▶ Des droits et libertés politiques mises à mal dans les faits:
 - le cas du droit à la liberté d'association: retour à un régime d'autorisation de fait
 - Le cas de la liberté d'expression et la disposition relative à l'atteinte « aux bonnes mœurs et à la morale publique », une disposition fourre-tout qui permet d'incriminer l'exercice de la liberté d'expression.
- ▶ Une justice qui applique strictement (et avec zèle?) des lois restrictives, notamment en matière de libertés individuelles
- ▶ Des libertés individuelles incomplètes: le cas de la dépénalisation de l'homosexualité
- ▶ Un environnement économique qui n'est pas propice à une amélioration des droits sociaux-économiques

Perspectives

- ▶ Où va mener le blocage institutionnel et politique?
 - Sommes-nous en train de nous habituer à notre nouvelle Constitution et au régime politique qu'elle a prévu, de vivre un « temps de démarrage » ou faut-il considérer que le système mis en place est à revoir dans le cadre d'une IIIe République? Mais si la solution revient à recommencer à zéro, comment s'assurer que la nouvelle voie sera cette fois-ci la bonne? Combien de temps faudra-t-il pour qu'elle soit mise en place? Les différentes parties prenantes s'entendront-elle pour l'emprunter? Rien n'est moins sûr.
 - Si la Cour constitutionnelle était mise en place et le mode de scrutin changeait en scrutin uninominal à 2 tours, cela résoudrait-il les problèmes institutionnels et politiques auxquels nous faisons face? En réalité, l'absence de Cour constitutionnelle et de réforme du mode de scrutin est elle-même le résultat du blocage institutionnel et politique.
 - Le blocage institutionnel et politique a pour conséquence une absence de réformes législatives cohérentes et de véritables politiques publiques s'assignant comme objectif d'asseoir une démocratie encore naissante et incomplète. Ajoutée à l'absence d'une Cour constitutionnelle à même de faire évoluer le droit à travers le contrôle de constitutionnalité, cela met notre jeune démocratie dans une situation d'extrême fragilité.
- ▶ Les acquis sont fragiles, voire remis en cause, par manque ou par absence de volonté politique. Cette (ces) volonté(s) politique(s) peut(vent) avoir des objectifs opposés à ces acquis ou ne pas y accorder d'importance, car absorbé(s) par d'autres priorités: gagner (ou plus précisément ne pas perdre) les rapports de forces politiques dans le cadre d'une règle du jeu où il ne peut y avoir de gagnants.

Perspectives

- ▶ Aucune des parties prenantes politiques ne semble croire en l'alternance, qui est le propre de la démocratie. L'alternance suppose qu'on laisse le pouvoir pour un temps à ses adversaires politiques tout en étant assuré que la règle du jeu nous permettra de revenir au pouvoir. Aujourd'hui aucune des parties prenantes n'a confiance dans les autres, considérant que si l'une d'entre elle avait la direction pleine et entière du pays, elle la confisquerait aux autres pour un temps indéfini. Dans ce contexte, les parties prenantes privilégient le système actuel où il n'y a aucun gagnant, où chacun doit composer avec l'autre, engendrant un blocage institutionnel et politique.
- ▶ Pourquoi? Les parties prenantes politiques ne s'accordent pas sur un bloc de valeurs commun, malgré l'adoption d'une Constitution qui pourtant énoncent un bloc de valeurs. Mais certaines des valeurs énoncées semblent contradictoires et seule la pratique de ces valeurs et leur interprétation à travers une Cour constitutionnel atténueraient les contradictions.
- ▶ Les parties prenantes politiques ne sont pas parvenues, après 10 ans, à créer un espace de confiance entre elles et par conséquent elles perdent la confiance du citoyen. Pourtant, dans un contexte de crise sanitaire et de crise économique, plus les blocages institutionnels et l'instabilité gouvernementale persistent, plus les acquis en matière de droits et libertés sont remis en cause et plus le contexte devient propice à un renversement soudain de la situation, vers une explosion sociale révolutionnaire ou une reprise en main autoritaire inattendue. Une démocratie inachevée n'est dans l'intérêt d'aucune des parties prenantes politiques actuelles et encore moins dans l'intérêt des citoyens.